



## Lettre d'information DRAAF

L'information mensuelle de la DRAAF des Pays de la Loire pour les acteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

n° 1 - Septembre/Octobre 2024



### Pourquoi une lettre d'information de la DRAAF ?

par Annick Baille, directrice régionale

J'ai le plaisir de vous adresser le premier numéro de la lettre d'information de la DRAAF Pays de la Loire.

L'objectif est de partager chaque mois quelques informations clés en matière d'alimentation, d'agriculture et de forêt, auprès des structures professionnelles de la région Pays de la Loire.

Cette production, réalisée grâce à la mobilisation des équipes de la DRAAF que je remercie, vise à être enrichie sur la base de vos retours après quelques mois de mise en place. Nous vous adresserons une enquête de lectorat début 2025.

Ce premier numéro est diffusé par mél et via le site Internet de la DRAAF. En cette rentrée scolaire, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur la mise en avant du dynamisme de l'enseignement agricole dans la région et sur les bons résultats aux examens, bravos à tous les lauréats !

Dans un secteur confronté au défi du renouvellement des générations, les chiffres pour cette rentrée 2024 sont encourageants, avec une augmentation des effectifs dans l'enseignement agricole au sein de la région.

Les visites de rentrée que j'ai pu effectuer durant le mois de septembre, en tant qu'autorité académique, ont montré la forte motivation des jeunes pour s'orienter vers les métiers de l'agriculture et de la ruralité. Vous pourrez constater l'enthousiasme des jeunes dans la vidéo réalisée à l'occasion des déplacements dans les lycées agricoles de Laval et de Mayenne. Je tiens également à remercier la mobilisation et l'engagement des équipes enseignantes et de conduite des établissements d'enseignement agricole de la région, au bénéfice des jeunes et des besoins des filières et de la ruralité ligériennes.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

## Enseignement et formation



### La DRAAF auprès des établissements de Mayenne pour la rentrée scolaire de l'enseignement agricole

Annick Baille, directrice régionale et autorité académique, était auprès de deux établissements le 05 septembre dernier, le matin à Agricampus à Laval (public) et l'après-midi au lycée privé Rochefeuille à Mayenne. Des visites destinées à écouter apprenants, équipes de direction et personnels, et à leur partager en retour les priorités ministérielles en matière éducative pour l'année scolaire. Au lycée Rochefeuille, c'est en outre avec l'ensemble des chefs d'établissements du privé temps plein, réunis en séminaire de rentrée par leur fédération régionale du CNEAP\*, qu'elle a pu dialoguer.

Voir le reportage : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.rie.gouv.fr/rentree-scolaire-2024-de-l-enseignement-agricole>

\* CNEAP : Conseil national de l'enseignement agricole privé (enseignement catholique agricole)

### Résultats aux examens de l'enseignement agricole 2024

Avec 90,1 % de candidats admis, le taux de réussite global de la région des Pays de la Loire aux examens de l'enseignement agricole 2024 progresse d'un pourcent par rapport à la session 2023. La région se situe également, comme traditionnellement, au-dessus de la moyenne nationale (+ 2,5%).

Dans les filières liées à la production agricole, le taux de réussite est de 87,7% avec 1750 diplômés.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/resultats-aux-examens-de-l-enseignement-agricole-session-2024->



## Alimentation



### Le point sur la maladie hémorragique épizootique (MHE) en région

Au 26 septembre 2024, 319 foyers de MHE sont décomptés dans la région des Pays de la Loire, principalement en Maine-et-Loire (166), et en Loire-Atlantique (143) sur les 1484 foyers déclarés en France depuis le 1<sup>er</sup> juin. L'État a commandé des doses de vaccins permettant de vacciner un million de bovins, la protection vaccinale du troupeau étant estimée atteinte lorsque 70% de celui-ci est vacciné.

En savoir plus sur le site du ministère de l'agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/mhe-la-maladie-hemorragique-epizootique>



### Point de situation sur la fièvre catarrhale ovine (FCO)

La contagion par la FCO a atteint la région des Pays de la Loire, avec 67 foyers confirmés en Sarthe et un en Mayenne. Les cinq départements de la région sont désormais classés en zone régulée, et placés en zone de vaccination volontaire par le ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt, ce qui permet aux éleveurs d'accéder gratuitement à la vaccination de leurs cheptels. 2,4 millions de doses de vaccin pour les ovins, et pour 9,3 millions de doses pour les bovins ont été commandées par le MASAF.

En savoir plus sur le site du ministère de l'agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fievre-catarrhale-ovine-fco-en-france>



### Prévention et vaccination IAHP

L'apparition en août d'un 1<sup>er</sup> foyer en élevage en Ille-et-Vilaine a entraîné la perte du statut "indemne" pour la France. La contamination par une souche introduite par contact avec des oiseaux sauvages a été confirmée.

En Pays de la Loire, des cas de contamination de la faune sauvage (goélands argentés) ont été confirmés en Loire-Atlantique.

Au regard de la cartographie des contaminations, des mesures correspondant au risque élevé de contamination sont appliquées dans une bande littorale de 20 km allant du Mont Saint-Michel au sud-Vendée (zone "IAHP Atlantique Manche"), les arrêtés préfectoraux étant entrés en vigueur le 18 septembre.

La nouvelle campagne de vaccination des canards a débuté le 1<sup>er</sup> octobre. Le ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt en prendra en charge 70% des coûts jusqu'à la fin de l'année (achat, stockage, acheminement des vaccins, supervision de leur administration par un vétérinaire, surveillance mensuelle dite "active" post-vaccination), les professionnels prenant en charge pour leur part la réalisation de la vaccination et la surveillance hebdomadaire dite "passive".

En savoir plus sur le site du ministère de l'agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-la-situation-en-france>

### Des échanges de rentrée avec la chambre d'agriculture des Pays de la Loire et les syndicats agricoles

Durant l'été et la première partie du mois de septembre, des échanges ont été organisés par le SGAR et la DRAAF avec la chambre d'agriculture Pays-de-la-Loire et tous les syndicats agricoles représentatifs. L'objectif était de faire le point sur la situation à la sortie des moissons, et sur les inquiétudes et attentes des professionnels agricoles au regard des différents thèmes abordés lors de ces échanges (climat social, économie, foncier, PAC, environnement, sanitaire).

## Forêt et bois



### Pacte en faveur de la haie : l'appel à projets d'investissements 2024

Le pacte en faveur de la haie porté par l'État s'est décliné en Pays de la Loire dans un appel à projets conjoint du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt et du Conseil régional. Il vise à la replantation annuelle de 500 Km linéaires de haies jusqu'en 2030, pour répondre à l'objectif national de replantation de 50 000 Km de haies à cette échéance. 156 projets ont été déposés et seront financés, par l'État et la Région, pour un montant de 3,9 M€. Le financement de l'État dans le cadre du Pacte en faveur de la haie porte sur 130 projets et 3 M€, permettant la plantation de 250 km de haies et plus de 15 000 arbres intra-parcellaires ou de regarnissage.

En savoir plus sur l'appel à projets : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/pacte-en-faveur-de-la-haie-investissements-2024.html>

### Le point sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

La commission régionale pour l'agro-environnement et le climat (CRAEC), réunie le 03 septembre dernier par la DRAAF et le Conseil régional, a examiné :

- . l'avancement de la campagne 2023, et notamment le niveau de paiement des MAEC,
- . les perspectives de financement des MAEC demandées en 2024,
- . les modalités d'organisation de la campagne MAEC 2025,
- . les résultats et perspectives des MAEC forfaitaires.

L'appel à projets pour les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) 2025 sera ouvert en ligne très prochainement sur le site de la DRAAF.

Voir sur le site de la DRAAF : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/appels-a-projets-pour-la-constitution-et-l-animation-de-projets-agro>

### Mise en œuvre de la mesure de la PAC dite BCAE2\* "Protection des zones humides et tourbières"

La mise en place du référentiel cartographique permettant d'assurer de bonnes conditions agro-environnementales pour les zones humides, dans le cadre de la PAC, se poursuit : lors d'un webinaire co-organisé fin août par la DRAAF et la DREAL, la cartographie établie par le niveau national a été diffusée aux parties prenantes de la région. Les questions et remarques des acteurs régionaux ont été transmises aux ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie, en prévision d'une réunion nationale prévue fin septembre, pour expertiser les retours régionaux.

Le référentiel proposé est basé sur les zones communes entre la labellisation "RAMSAR" et les zones humides effectives issues des inventaires (SAGE, communes...) collectées par le réseau partenarial de données de zones humides, en ajoutant les tourbières référencées au niveau national. Il est donc concentré sur les territoires à forts enjeux. L'intégration du registre parcellaire graphique à ce croisement de zones permet d'obtenir la cartographie des parcelles concernées.

La BCAE2 doit entrer en application au 1er janvier 2025. Ses exigences sont :

- pour toutes les parcelles en zone humide du référentiel BCAE2 (y compris les tourbières) :
  - . l'interdiction de remblais et de dépôt (tous types de déchets, terre et matériaux inertes hors fumure et matière organique et hors boue de curage des canaux et matériaux d'entretien pour les digues),
  - . l'interdiction de nouveaux réseaux de drainages en zone humide ;
- pour les tourbières seulement : l'interdiction de prélèvement et de brûlage, sauf dérogation prévue dans le document de gestion.

\* BCAE : bonnes conditions agricoles et environnementales, à respecter dans le cadre de la conditionnalité de la PAC

## Statistiques et données économiques



### Les perspectives de production en grandes cultures à l'automne

Les températures observées pendant le mois d'août et pendant l'été d'une manière générale ne permettent pas de rattraper le retard des semis. Cependant les pluies ont permis de limiter le stress hydrique, ce qui est bénéfique pour des cultures dans des stades critiques ; tels que les maïs, ayant tous atteint le stade de floraison sur l'ensemble de la région.

Les récoltes de blés sont terminées et les premières analyses des récoltes rassurent principalement sur la qualité sanitaire, qui était la principale inquiétude.

A contrario, la qualité protéique, comme le poids spécifique, semble dégradé par les conditions humides et peu ensoleillées.

C'est également le début des semis du colza d'hiver sur toute la région, les pluies annoncées et le temps humide vont être bénéfiques pour la levée.

Voir le détail de la conjoncture grandes cultures : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/conjoncture-mensuelle-grandes-cultures>

### S'abonner à cette infolettre : [abonnement infolettre DRAAF Pays de la Loire](#)

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la DRAAF des Pays de la Loire, à des fins d'établissement d'une liste de diffusion de la présente infolettre.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement des données. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à l'adresse suivante : DRAAF des Pays de la Loire - 5 rue Françoise Giroud CS 67516 44275 Nantes cedex 02, ou à l'adresse courriel : [communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr). Veuillez à préciser vos nom, prénom et adresse postale lors de votre demande.

En savoir plus sur la politique de protection des données de la DRAAF : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/protection-des-donnees>

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos informations, vous pouvez vous désinscrire : [communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr)